

**EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE**

Objet : *Autorisation et réglementation*  
*VENTE AU DEBALLAGE « Cercle Philatélique »*

NOUS, Maire de la ville d'ARBOIS  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la demande présentée par Monsieur SALVATORE

**ARRETONS :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mr SALVATORE, est autorisé à organiser une vente au déballage le 29 janvier 2023, Hall Sportive 39600 ARBOIS.

**Article 2** : Le permissionnaire devra se conformer aux dispositions légales et en outre aux suivantes :

-Ouverture et tenue à jour d'un registre permettant l'identification des vendeurs, coté et paraphé au préalable par nos soins.

-Mise à disposition de ce registre au profit de :

- la Gendarmerie
- les Douanes
- les Services Fiscaux
- la Concurrence et la consommation

**Article 3** : L'organisateur, la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'application et du respect des dispositions du présent arrêté.

**Article 4** : L'organisateur pourra faire sa publicité à concurrence de cinq affiches par entrée de ville. Aucune publicité ne pourra être apposée à l'intérieur de l'agglomération.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie d'ARBOIS
- La Police Municipale
- Mr SALVATORE organisateur

Arbois, le 10 janvier 2023  
La Maire, Valérie DEPIERRE

